



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 81553

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Allemagne. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

En Allemagne, la carte nationale d'identité (Ausweis) peut être délivrée aux ressortissants allemands s'ils sont domiciliés sur le territoire fédéral et s'ils sont âgés de plus de seize ans. La délivrance de ce titre est payante. Le tarif est de 8 euros, avec un système de supplément en cas de demande de renouvellement du titre avant sa date d'expiration (changement de nom pour une femme mariée, par exemple). Un seul cas de gratuité est prévu, lors d'une première délivrance de carte nationale d'identité à une personne âgée de moins de vingt et un ans.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81553

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11676

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5849